



# **Conseil communal du Chenit**

## **RAPPORT**

***de la Commission des Finances du Conseil communal***

**Objet : Préavis 14/2025 – Budget 2026.**

***Au Conseil communal du CHENIT,  
Mme la Présidente  
Mesdames et Messieurs,***

La COFIN s'est réunie pour une première lecture du budget, le lundi 27 octobre dernier. Les différents comptes et chapitres ont été analysés et une liste de remarques et questions a été établie à l'intention de La Municipalité.

Le mardi 04 novembre, nous avons rencontré cette dernière, in corpore, ainsi que Mme Sonia Rovisco Pinto, boursière. Les points de la liste susmentionnée ont été abordés et nous tenons à remercier La Municipalité pour les échanges francs, constructifs et cordiaux tenus lors de cette séance à laquelle participaient pour la COFIN :

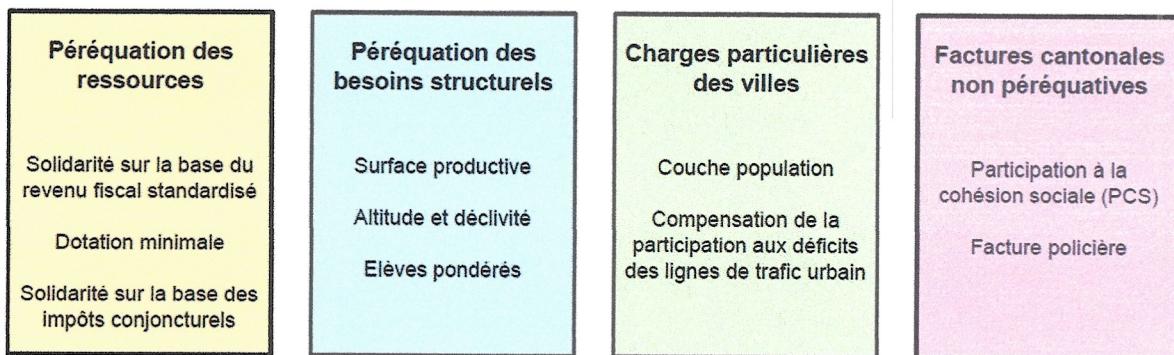
M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président ;  
M. Marc Ferrari, Force 3 ;  
M. Eric Rochat, Roses-Verts ;  
M. Jan Pittet, Roses-Verts ;  
M. Raymond Lavanchy, UDI, rapporteur.

La liste de nos questions et les réponses apportées par La Municipalité sont consignées dans l'annexe au présent rapport dans lequel figurent entre autres nos appréciations globales sur les charges, recettes et investissements prévus en 2026.

### **CHARGES :**

Comme ces dernières années, nous constatons à nouveau une augmentation des charges des autorités et du personnel, au point 30 du compte d'exploitation par nature. En effet, entre les comptes 2024 et le budget 2026, elles progressent de 484'007.07 CHF. Sur une durée de 4 ans, soit en se basant sur les montants des comptes 2022, 2023, 2024 puis des budgets 2025 et 2026, la progression est de 24,29% soit presque d'un quart en l'espace de 4 ans, ce qui n'est pas négligeable. Selon la Municipalité, ceci est dû principalement à l'engagement de personnel pour renforcer le Bureau technique communal et la création de La Scène-Centre de rencontre. Le renforcement de notre BTC a été et reste nécessaire en raison de l'accroissement constant du volume de travail à effectuer. Cela a permis également de reprendre certains travaux qui étaient confiés à des bureaux d'étude externes.

C'est avec surprise que la COFIN constate, par rapport au budget 2025, une importante diminution de 4'499'360.00 CHF au point 35 du total des charges par nature qui concerne le remboursement aux collectivités publiques. Celle-ci provient du nouveau mode de calculation de la péréquation des ressources, qui nous est favorable. Le montant global des remboursements à des collectivités publiques est déterminé en fonction des quatre groupes d'éléments ci-dessous :



Seul le premier de ces groupes est impacté directement par l'importance de nos entrées d'impôts et c'est de celui-ci que provient la nette diminution de notre participation. Les impôts pris en considération pour calculer le montant de la péréquation des ressources sont :



Les montants des autres groupes n'ont quant à eux, aucune relation avec nos impôts mais font l'objet d'une calculation différente notamment en ce qui concerne la participation à la cohésion sociale et à la facture policière qui sont calculées au prorata de notre population.

Il faut relever que cette diminution du montant des charges péréquatives est supérieure de 786'266.00 CHF à celle des recettes budgétées par rapport à 2025 qui est de 3'713'094.00 CHF. Ce fait contribue grandement à réduire le déficit budgétaire pour l'année comptable 2026.

## RECETTES :

Comme nous l'avons toutes et tous constaté depuis quelque temps, des nuages planent au-dessus de nos têtes, rendant difficiles les prévisions en matière économique. Il est sûr que ceci a une influence certaine sur le montant des impôts perçus auprès des personnes morales et de celui des frontaliers, qui, soulignons-le, est supérieur à celui des contribuables communaux. S'il est vrai de dire que la bonne conjoncture économique nous permet d'équilibrer nos finances, la phrase évoquant le rejet du PDRZA n'a pas lieu d'être dans le cadre de ce budget et semble refléter un certain ressentiment.

Estimer le montant que les personnes morales nous verseront n'est pas chose facile. La situation géopolitique et surtout son instabilité peuvent bouleverser les prévisions économiques très rapidement et dans ce domaine, qui peut dire aujourd'hui de quoi sera fait demain ? A cela viennent s'ajouter la vigueur des marchés et d'autres facteurs non maîtrisables. Notre Municipalité s'est montrée prudente en baissant l'estimation des montants à percevoir mais a-t-elle été encore trop optimiste au vu de la crise que nous traversons ? Dès lors, nous l'invitons à la plus grande rigueur possible dans la gestion de nos finances afin que celles-ci restent saines.

## **INVESTISSEMENTS ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT :**

Le plan des investissements du budget 2026 prévoit 43'890'000.00 CHF, auxquels il faut retrancher 17'391'610,70 CHF de potentielles subventions. Ce montant « colossal » est dû aux coûts prévus pour la phase 1 de l'Ecole du futur. Toutefois, selon la Municipalité, la somme qui sera effectivement dépensée en 2026 est en cours d'estimation.

Il est à relever que même si le cash-flow augmente par rapport à celui du budget 2025, la capacité d'autofinancement de la commune est basse : 4,91%, soit encore 1% de moins que dans les comptes 2024 où elle était déjà considérée comme faible, l'idéal étant qu'elle ne soit pas inférieure à 20%. Toutefois, cette comparaison n'est pas raison car seule celle entre deux exercices comptables reflète l'exacte situation.

## **ANALYSE GLOBALE :**

Nous relevons que notre dette est très faible ce qui est une bonne chose pour notre gestion communale et, dans la perspective de la fusion, également pour les comptes de la future Commune de La Vallée de Joux. Il est toutefois mentionné que nous devrons certainement recourir à l'emprunt pour un montant de 5 mios CHF à un taux d'intérêts estimé à 1,5% ce qui nous est favorable. Avec ce chiffre, notre endettement global serait de quelque 6 mios de CHF soit bien inférieur à notre plafond d'endettement fixé à 40 mios jusqu'à la fin de la présente législature.

Le budget 2026 est le dernier réalisé pour la Commune du Chenit avant sa disparition. En matière comptable, de grands changements vont arriver avec l'application du nouveau programme comptable MCH2 qui va modifier sensiblement la gestion de nos finances communales. Cela n'est pas uniquement vrai pour notre boursière mais également pour les membres de la COFIN.

Pour 2027, le budget de la future commune de La Vallée de Joux sera préparé par les Municipalités actuellement en fonction. Celles-ci n'existeront plus au moment de son analyse par une nouvelle COFIN avant d'être soumis à l'approbation d'un nouveau Conseil communal. Les montants qu'il contiendra seront d'un tout autre ordre de grandeur que ceux actuels et de nombreux aspects aujourd'hui propres à chacune des communes y seront intégrés.

La COFIN est consciente que tous les changements énumérés ci-dessus rendront plus difficile l'analyse de ce premier budget. Afin de pouvoir travailler de la manière aussi efficiente que possible durant cette période de transition, il est important, au cours de l'année à venir, que notre Municipalité ainsi que celles de L'Abbaye et du Lieu, partagent leurs travaux préparatoires avec leurs Conseils communaux respectifs et leurs commissions en charge de l'analyse des budgets.

Il ne s'agit pas de faire de la cogestion en s'immisçant dans des décisions qui ne sont pas de notre compétence, mais simplement de s'imprégner des nouvelles dimensions que prendra ce budget et de la manière dont il faudra l'appréhender.

Finalement, en tenant compte des difficultés économiques actuelles et autres incertitudes conjoncturelles, de l'importance des investissements à venir, connus ou nécessaires au vu des changements climatiques en cours, considérant que notre cash-flow est faible, nous invitons notre Municipalité et à travers elle, ses consœurs, à faire preuve de la plus grande rigueur possible durant l'année à venir, afin de ne pas péjorer les finances de la nouvelle Commune de La Vallée de Joux, dès son entrée en vigueur.

## **CONCLUSION :**

À la suite des réflexions susmentionnées et conscients que notre Municipalité a établi son budget le plus objectivement possible, c'est à l'unanimité que les membres de la COFIN vous recommandent d'accepter l'unique conclusion du préavis 14/2025 :

1. Adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2026, qui présente un total de charges de CHF 32'900'981.00, un total de recettes de CHF 32'560'429.00, soit un excédent de charges de CHF **340'552.00**.

Le Solliat, le 11 novembre 2025.

Au nom de la Commission des Finances :

  
Raymond Lavanchy, rapporteur.